

La Prospérité du Canada.

Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs un article du *Canadien* sur ce sujet.

Depuis que ce journal a changé de direction, il a été très heureux dans toutes les questions qu'il a traitées : ton alerte et courtois, position nette, augmentation sûre, aisée.

Dans l'article qu'on va lire, le *Canadien* se place au point de vue qu'il faut pour envisager notre situation ; et il appuie de faits ses réflexions.

Dans le camp libéral, c'est de guerre de répéter *ad sempiternam*, que tous nos maux sont dus à notre système politique ; c'est la faute à la confédération, c'est la faute à Cartier, comme c'était autrefois la faute à P. P. P. Les vues de nos adversaires ne peuvent se porter plus loin ; loin de tout ce qui pourrait ressembler à un examen impartial des résultats obtenus depuis quelques années.

A vrai dire, nous ne devons pas nous plaindre de cette tactique, car elle est une partie de notre force ; de telles exagérations font douter des bonnes dispositions de ceux qui les formulent.

Malgré les arguments qu'on peut tirer des résultats du recensement, notre prospérité est notoire ; nos importations ont augmenté, notre commerce s'est multiplié, l'argent abonde, l'ouvrage ne manque pas, l'esprit d'initiative s'est développé, et aujourd'hui, les grandes entreprises ont un attrait particulier pour nos capitalistes canadiens : c'est le résultat des horizons nouveaux que la confédération nous a donné, de la confiance que ce système a fait naître à l'étranger, au sujet de notre avenir politique.

Voici l'article du *Canadien* :

Nos lecteurs ont pu voir par l'analyse que nous avons donnée du discours prononcé, à Kingston, par Sir John A. MacDonald, qu'au mois de juin dernier il y avait dans le Trésor fédéral un surplus de \$5,500,000. Tout porte à croire qu'au mois de juin prochain il y aura un excédant de \$7,000,000. Ces chiffres sont éloquentes et répondent à bien des arguments contre la confédération. En effet, avant la confédération il y avait, chaque année, dans notre budget un déficit considérable, presque toujours d'un million. Maintenant, au lieu de ce déficit, il y a un surplus non seulement dans la Caisse fédérale, mais encore dans chacune des Caisses provinciales. Cela doit prouver quelque chose ; car, qu'on le remarque bien, ce ne sont pas des surplus apparents, mais

réels, incontestables, — même celui de la Province de Québec, qui, pendant les quatre premières sessions, a fait régulièrement sourire M. Joly, mais qui a désarmé, cette année, l'infatigable subtilité de M. Holton. En face de ces résultats, il est impossible de ne pas admettre que la confédération n'ait fait beaucoup pour le développement de la prospérité générale. On l'attaque avec le recensement, comme si elle était la cause de la dépopulation.

Comment ne voit-on pas que la cause réelle, invincible, de l'émigration c'est l'existence à nos côtes d'un peuple beaucoup plus grand que nous, jeune encore, et offrant naturellement à toutes les activités et à toutes les ambitions un champ plus vaste. D'ailleurs, qui nous dit que l'émigration n'a pas diminué depuis la confédération, que celle-ci n'en a pas ralenti le cours ? Nous avons bien le résultat total des dix dernières années, mais nous n'avons pas le résultat détaillé de chaque année. Les pertes que notre population a subies, il est probable, qu'elles les a surtout subies dans les cinq années qui ont précédé la confédération. Dans tous les cas cela ne prouve rien, pas plus que l'émigration allemande ne prouve actuellement contre le système politique de M. de Bismarck, pas plus que la non-émigration des français ne prouve aujourd'hui l'heureuse position de la France. C'est un fait qui arrive non pas à cause de la confédération, mais malgré la confédération.

Le seul remède à cette plaie de l'émigration, nous l'avons déjà dit et tout le monde le pense, c'est le développement de notre commerce et de notre industrie. Or, ce développement la confédération l'amènera, l'a déjà provoqué. Mais elle ne peut pas fuir dans cinq années l'œuvre de 50 ans. Toute la question, pour le moment, est de savoir si elle pousse le pays dans la bonne voie, si elle l'établit dans des circonstances favorables au développement de nos immenses ressources, si elle est la forme de gouvernement, le système politique qui règne, onde le mieux aux besoins du présent, aux légitimes exigences d'un peuple qui ne demande qu'à s'occuper et à s'enrichir, qui veut sortir des liens de l'enfance. Les chiffres que nous avons cités sont une des réponses, — non la moins péremptoire, — à cette question.

Laissons à l'homme de cabinet le soin de réglementer l'avenir, — cela ne portera pas beaucoup à conséquence, — mais que tous ceux qui veulent descendre des régions de la spéculation pour entrer dans le domaine de la politique se donnent la main, s'entendent pour faire fonctionner avantageusement ce qui est, sans se soucier outre mesure de ce qui pourra être. Ayons confiance dans la confédération, elle est incontestablement ce qu'il y a de mieux, pour le moment, et peut, plus que tout autre système, nous préparer à l'avenir, quelque soit, d'ailleurs, cet avenir.

Nous publions aujourd'hui une circulaire de Mgr. l'Évêque de St. Hyacinthe par laquelle Sa Grandeur accorde aux fidèles du Diocèse pour le temps du présent carême, tous les adoucissements à la loi de l'abstinence contenus dans la circulaire de Mgr. l'Archevêque de Québec, que nous avons publiée dans notre numéro de samedi dernier.

On vient d'arrêter, à Montmagny, un faux monnayeur. Son nom est Antoine Létourneau. On a découvert chez lui plusieurs billets de 1 piastre en train d'être transformés en billets de 5 piastres. Ces billets sont de la Banque Union. On a aussi trouvé dans la cave une caisse contenant des estampes et différentes compositions chimiques.

Létourneau a été immédiatement incarcéré dans la prison de Pendroit pour y attendre le terme criminel qui aura lieu en mars prochain.

M. Péditeur,

J'aimerais à savoir s'il existe un moyen de prévenir l'exhalaison de la mauvaise odeur qui s'échappe des lampes à huile de charbon quand on les éteint.

UN ABONNE.

St Hyacinthe, 20 février 1872.

Un écrivain de New-York vient de publier deux articles sur la vie à New-York. Il prétend qu'une famille composée de quatre personnes et de deux servantes ne peut vivre avec moins de \$5,000 par année, et qu'il lui faut \$2,000 de plus pour se donner un peu de luxe.

L'eau du fleuve est en ce moment très basse. L'écluse est presque à sec ; les roues ont de la peine à marcher. La ville dépend complètement des engins pour son approvisionnement d'eau ; s'il ne leur arrive pas d'accident, elle ne souffrira certainement aucun désagrément. L'un des deux réservoirs est vide. Le Canal Lachine est presque à sec et la plupart des manufactures qui sont situées sur ses bords sont arrêtées ou ne travaillent que quelques heures par jour. — *Nouveau Monde*.

Il vient d'être décidé par le Conseil Privé en Angleterre, une cause très importante. C'est celle de Louise Mignault contre Eulalie Malo et son mari. Voici en quelques mots les faits de la cause.

M. Prudent Malo commerçant de Belœil sentant sa fin approcher voulut faire ses dernières dispositions et envoya quérir un notaire. Deux témoins ayant été rassemblés, ce dernier commença à rédiger le testament d'après les instructions données par M. Malo. En reconnaissance des bons et longs services de sa ménagère, Louise Mignault, il lui légua une rente annuelle de £25 aussi longtemps qu'elle ne se marierait pas.

Cette clause et beaucoup d'autres avaient été entrées par le notaire, lorsque M. Malo mourut tout-à-coup, sans avoir eu le temps de clarifier son testament. Les deux témoins jetèrent sur le papier les instructions du défunt comme ils les avaient comprises, et y opposèrent leur signature.

La fille du défunt n'ayant pas voulu faire droit à la réclamation de la ménagère, celle-ci se porta en justice et apporta au soutien de sa demande le testament incomplet et le papier signé par les deux témoins, comme renfermant les dernières volontés de M. Malo. Le juge Monk devant qui se plaça la cause en première instance, maintint la réclamation de la demanderesse. La défense porta la cause en Révision et deux jurés sur trois confirmèrent la décision du juge Monk. Alors la cour d'appel fut saisie de l'affaire et à l'unanimité, renversa les décisions précédentes.

M. E. Barnard, l'avocat de Louise Mignault, interjeta appel de ce jugement devant le Conseil Privé qui vient de lui donner gain de cause. — *Nouveau Monde*.